

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-sept septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0Date de la convocation : 10 septembre
2020**PRÉSENTS** : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, PIAULET Christine, ROYER Freddy, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
CHAPUT Clément représenté par CHAPUT S
MASSONNEAU Bruno représenté par PIAULET C
SULLI Bruno représenté par DEBIAIS V**ABSENT** : /**Secrétaire de séance** : Caroline DELPHIN**DELIBÉRATION N°114****Rapporteur** : Dominique CHALLOT**OBJET : TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN
NON-VALEUR - BUDGET COMMUNE ET BUDGET ENFANCE JEUNESSE**

Il est rappelé au conseil municipal que des admissions en non-valeur sont transmises régulièrement par notre trésorerie dans le cadre de taxes et produits irrécouvrables.

Il s'agit de créances qui ont fait l'objet des différentes poursuites par le trésorier et qui n'ont pu aboutir pour différentes raisons :

-faible montant, insolvabilité, renonciation de successions par des héritiers, saisie-vente, liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actifs etc...

Le Comptable du Trésor nous a adressé des états concernant **le budget de la commune et le budget enfance jeunesse** .

Il est proposé au conseil municipal l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

- BUDGET de la CommuneÉtat du 3 août 2020 pour un montant de **1 016,03 €**

Abonnement et consommation eau

- BUDGET Enfance Jeunesse

État du 3 août 2020 pour un montant de **258,60 €**
Cantine, centre de loisirs, transports scolaires

VU les états de la trésorerie municipale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide d'admettre en non-valeur les sommes ci-dessus indiquées sur le budget de la commune et le budget enfance jeunesse;

-charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et de la signature de l'état.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

